

## Annexe 2 : critères de sélection

Critères	Note sur
<b>1. Le porteur de projet</b>	<b>/10</b>
L'expérience du promoteur, la cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, la connaissance du territoire et du public	/5
La co-construction du projet avec les acteurs du territoire	/5
<b>2. Public</b>	<b>/10</b>
Age et effectifs	/5
Les modalités d'admission	/5
<b>3. Caractéristiques et fonctionnement de l'UEEA</b>	<b>/30</b>
L'accompagnement éducatif et thérapeutique/médical	/10
Les stratégies et outils d'intervention éducative et thérapeutique dans le respect des recommandations de bonnes pratiques	/5
L'organisation des temps d'intervention auprès de l'élève et les modalités de construction des emplois du temps	/5
Les modalités d'intégration dans l'école	/5
L'organisation des locaux	/5
<b>4. L'équipe intervenant dans l'UEEA</b>	<b>/20</b>
L'organisation globale de l'équipe et l'articulation entre l'équipe pédagogique et l'équipe médico-sociale	/5
La formation prévue en amont de l'ouverture et la formation continue	/5
La supervision des pratiques de l'équipe de l'UEEA	/5
La mobilisation des professionnels paramédicaux et psychologue	/5
<b>5. Le rôle et la place des parents / La guidance familiale</b>	<b>/5</b>
<b>6. Les partenariats et leurs supports</b>	<b>/5</b>
<b>7. Le budget de l'UEEA</b>	<b>/10</b>
<b>8. La préparation à la sortie de l'UEEA</b>	<b>/5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>/95</b>